



NEWSLETTER 1-20

Révision de la LAI et de la liste IC

Le Conseil fédéral a ordonné une révision de la loi sur l'AI, qui a été mise en œuvre par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et est déjà bien avancée. Outre de nombreux autres changements, elle prévoit également des ajustements dans le cadre de la prise en charge par l'AI des malformations congénitales. En particulier, les anomalies congénitales qui ne sont pas de nature invalidante à long terme, soit parce qu'elles disparaissent, soit parce qu'elles peuvent être corrigées avec peu d'efforts et relativement facilement, ne devraient plus être financées par l'AI. Cette modification législative, d'ores et déjà adoptée par les Chambres fédérales, doit être mise en œuvre par l'adaptation de la liste AI des infirmités congénitales. S'agissant juridiquement d'une ordonnance, elle est donc formellement édictée par le Conseil fédéral. Dans la pratique, c'est toutefois l'OFAS, respectivement l'AI elle-même, qui s'en occupent. Rien n'est encore définitivement arrêté en l'état.

La SSCP a été intégrée, par des voies détournées, à l'élaboration du projet de liste révisée. Outre le caractère politique brûlant du sujet, résultant de la suppression de certaines positions fréquentes (réduction de la valeur du point, taux de base DRG plus bas, compliquant ainsi davantage le travail des collègues en cabinet privé et déplaçant donc les services vers les hôpitaux (plus chers)), nous avons également constaté une lacune majeure dans la liste. Elle a été établie sans qu'aucun spécialiste en chirurgie pédiatrique n'ait été consulté, de sorte qu'elle est inexacte, mauvaise et, sur certains points, simplement erronée. Il va sans dire que la SSCP n'est pas seulement engagée politiquement à essayer de limiter les dégâts que nous subissons. À cet effet, notre appartenance au groupe parlementaire sur la pédiatrie et la médecine des jeunes aura certainement un effet positif (cf. bulletins précédents). La SSCP veut en outre également s'assurer du fait que la nouvelle liste AI soit fondée d'un point de vue médical et correcte en termes de contenu. Un groupe de membres intéressés s'est donc réuni en janvier pour rédiger une détermination à l'OFAS. Dans une première réponse à nos objections, l'OFAS souligne que la liste AI doit servir non pas à des fins scientifiques, mais à des fins d'assurances sociales et reproche des griefs trop académiques et pas assez juridiques. Nous ne sommes pas satisfaits de cette situation. Rassurez-vous : Nous allons continuer.

FMCH

La FMCH (Foederatio Medicorum Chirurgicorum Helvetica), l'organisation qui chapeaute les associations de spécialistes actives dans le domaine de la chirurgie, à laquelle la SSCP appartient également, est à la croisée des chemins. Le soutien n'est notamment pas unanime de la part des sociétés de spécialistes. De même, les différentes sociétés de spécialistes sont très hétérogènes et ont des intérêts et opinions très divers. De plus, le financement de la FMCH sous sa forme actuelle n'est pas garanti à long terme. Ainsi, par exemple, la SSCP reverse un quart de ses cotisations de membres à la FMCH – et le « retour sur investissement » demeure quelque peu opaque. La situation a entretemps atteint un tel point critique que le Président de la FMCH sur le départ a eu énormément de peine à trouver son successeur (Prof. Michele Genoni, chirurgien cardiaque). Tous ces éléments ont conduit la FMCH, et les sociétés de spécialistes affiliées, à se poser la question du bienfondé de son existence. Fin janvier, lors d'un séminaire, où la SSCP était naturellement aussi représentée, l'opinion majoritaire était que la FMCH est nécessaire et qu'elle doit être remise sur pied. Une déclaration claire en faveur du maintien de la FMCH a été donnée. La SSCP est aussi de cet avis. En tant que société de spécialistes relativement petite, nous n'avons à défaut que peu de possibilités de faire entendre les intérêts des chirurgiens non seulement auprès de la FMH, mais aussi auprès des autorités et du public. D'un autre côté, un (encore) plus grand engagement financier de la SSCP envers la FMH est exclu, de telle sorte qu'il conviendra de trouver d'autres solutions, avec le comité de la FMCH et les autres sociétés

affiliées. A cet effet, un séminaire d'une journée avait été agendé pour début avril. Ce dernier doit maintenant être reporté à une date indéterminée en raison de la situation sanitaire actuelle.

Diplôme de formation continue obligatoire

L'OFSP a chargé l'ISFM (Institut Suisse pour la formation médicale postgraduée et continue) en sa qualité d'organe autonome de la FMH, responsable de la formation postgraduée et continue en Suisse, de produire un rapport sur les questions ouvertes en rapport avec la formation médicale continue. Ce rapport est attendu par l'OFSP pour septembre 2020. Cela laisse supposer que l'OFSP tiendra davantage compte du devoir de formation continue en médecine et peut signifier un contrôle renforcé de la formation continue à l'avenir.

On peut d'ores et déjà dire qu'un diplôme de formation continue sera exigé tous les trois ans de chaque médecin spécialiste actif. Cette obligation ne peut pas être contournée, même par les chirurgiens pédiatriques pratiquant en Suisse. Il convient de se référer au programme de formation continue de la SSCP en vigueur pour l'obtention du diplôme de chirurgie pédiatrique, lequel peut être consulté sur https://www.siwf.ch/files/pdf23/fbp_kinderchirurgie_f.pdf. Le diplôme de formation continue peut être téléchargé (en version électronique) sur la plateforme de formation continue de l'ISFM (<https://www.siwf.ch/fr/formation-continue/plate-forme-formation-continue.cfm>).

Actuellement, la documentation des formations continues et l'acquisition du diplôme de formation continue se fonde sur le principe d'autodéclaration. Jusqu'à présent, 32 diplômes de formation continue ont été émis. La présidente de notre commission de formation continue, Ulrike Subotic, Bâle, est à disposition en cas de question.

Congrès annuel 2020

Comme cela a déjà été annoncé dans la dernière newsletter, le congrès de cette année sera organisée par l'équipe lucernoise de Philipp Szavay. Le congrès aura lieu les 3 et 4 septembre 2020 à l'hôtel Radisson Blu à Lucerne. De plus amples informations vous seront communiquées par le comité d'organisation local.

Dans la mesure où l'académie de chirurgie pédiatrique 2020 se tiendra les 6 et 7 novembre prochain à St-Gall, le comité a décidé de renoncer à l'organisation d'une journée de formation continue, afin de ne pas surcharger les agendas. Cette journée de formation continue et son évolution future feront l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du 3 septembre 2020 à Lucerne.

Demandes d'admission

De nouveaux membres devront à nouveau être admis au sein de la SSCP lors de l'assemblée générale. C'est pourquoi nous encourageons tous ceux qui souhaitent devenir membre de la SSCP à envoyer leur demande d'admission au Président, Stefan Holland-Cunz, Bâle, jusqu'à mi-juillet (6 semaines avant l'assemblée). Veuillez svp joindre une lettre de recommandation ainsi que votre curriculum vitae. Pour rappel : selon les nouveaux statuts, peut devenir membre ordinaire celui qui est détenteur d'un titre de spécialiste en chirurgie pédiatrique reconnu ou occupe une fonction dirigeante dans une clinique de chirurgie pédiatrique, même il n'est pas spécialiste en chirurgie pédiatrique. Peut devenir membre extraordinaire tout médecin qui a un intérêt pour la chirurgie pédiatrique, même si (et surtout) s'il n'a pas encore de titre de spécialiste. Les membres extraordinaires déjà admis, qui viennent d'obtenir le titre de spécialiste en chirurgie pédiatrique, doivent déposer une nouvelle demande d'adhésion complète pour devenir membre ordinaire.

Forum des jeunes chirurgiens pédiatres

Comme cela a été annoncé de longue date, le comité souhaite impliquer davantage les jeunes collègues en cours de formation postgraduée, par la création d'un « Forum des jeunes chirurgiens pédiatres ». Celui-ci se réunirait deux fois par année pour collecter les idées de la jeune génération. Un siège consultatif au sein du comité serait accordé. Une première rencontre sera organisée, en collaboration avec le comité, dans le cadre du congrès de Lucerne. Tous les jeunes collègues y sont cordialement invités. Les détails suivront. Les personnes intéressées à mettre sur pied ce forum et à organiser ce premier événement sont invitées à

s'annoncer auprès du président de la commission de formation postgraduée, Daniel Weber, Zurich. Le soutien organisationnel et financier du comité est assuré.

Demandes Swiss Society of Pediatric Surgery Travelling Fellowship 2020 ou 2021

Aucune demande n'a encore été déposée pour 2020. Cette bourse met à disposition d'un montant annuel total de CHF 2'000.00 et peut être réparti entre deux candidats. Peuvent formuler une demande les collègues en cours de formation postgraduée en vue de l'obtention du titre de spécialiste en chirurgie pédiatrique et qui effectueront une partie de leur formation postgraduée à l'étranger en 2020. Il est bien entendu possible et souhaitable de s'annoncer dès maintenant en vue d'un séjour à l'étranger planifiée en 2021. Des informations complémentaires se trouvent sur notre site internet.

Fête anniversaire des 50 ans d'existence de la SSCP

En date du 20 octobre 2019, soit exactement 50 ans après la création de notre société, 14 membres, dont 7 anciens méritants et de jeunes recrues, ont eu la possibilité de partager de riches échanges autour d'un bon repas. Ce fut une occasion très intéressante et agréable pour tous les participants, dans une atmosphère détendue, avec des conversations passionnantes et de nombreux "Aha" et "Ach so" des deux côtés. Tous s'accordent sur une chose : il est dommage qu'un échange aussi intense entre les générations n'ait lieu qu'une fois tous les 50 ans !

In Memoriam

Eva Rumlova, membre extraordinaire, s'est éteinte le 21 janvier 2020, à l'âge de 90 ans. La Dre Rumlova a été une personnalité marquante de l'hôpital de Lucerne et a joué un rôle majeur au sein de la clinique pendant cette période. Une nécrologie figure sur notre site internet. Nous vous prions d'honorer la mémoire de la Dre Rumlova.

16.03.2020